

 <p style="text-align: center;">Charte Agriculture . Urbanisme . Territoires <small>pour des développements urbain et agricole durables</small></p>	<h1>Comment connaître les enjeux fonciers et agricoles sur un territoire ?</h1>
<p><i>Rappel de nos engagements et priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer de manière économe les sols - Maintenir l'activité et les espaces agricoles - Préserver les paysages pour mieux les valoriser - Favoriser le « bien vivre » ensemble 	<h2>Le cahier des charges du diagnostic agricole</h2>

Objectifs du diagnostic agricole

L'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme précise que les documents d'urbanisme doivent permettre d'assurer un juste équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières.

Le diagnostic agricole est un outil d'aide à la décision qui doit aider à trouver cet équilibre entre le développement communal et le développement agricole dans tous les projets d'aménagement du territoire.

Pour cela, le diagnostic agricole devra établir un état des lieux précis de l'agriculture locale. En s'appuyant sur cet état des lieux, il identifiera les enjeux liés à la préservation des espaces agricoles. Les conclusions du diagnostic agricole doivent être reprises dans le diagnostic global du document de planification.

La réalisation d'un diagnostic agricole est requise pour toutes les démarches de planification.

Méthodologie

Collecte des informations disponibles

Dans un premier temps, le prestataire chargé de la réalisation du diagnostic s'attachera à recueillir toutes les informations disponibles qui permettront de tracer un portrait fidèle de la situation socio-économique de l'agriculture de la commune.

Pour cela, il devra mobiliser et analyser les données existantes telles que :

- les données des derniers recensements agricoles (...1988, 2000, 2010). Les valeurs des indicateurs statistiques utilisés pour caractériser l'agriculture de la commune devront être comparées au niveau départemental ou tout autre échelon géographique jugé pertinent. Il sera également demandé de faire ressortir les évolutions de l'agriculture locale au fil des différents recensements.

- Auprès de la DDT :
 - les données statistiques issues de la dernière campagne PAC disponible,
 - les couches graphiques anonymes des îlots PAC et des parcelles engagées dans une mesure agri-environnementale de la dernière campagne PAC disponible,
 - une présentation synthétique des résultats du recensement agricole 2010
 - les données relatives à l'évolution de l'occupation du sol (sous réserve que le périmètre d'étude fasse partie des secteurs traités par la DDT)
 - la couche graphique de localisation ICPE liées à une activité d'élevage

Concertation locale et restitution

Les données issues de la PAC ne sont pas exhaustives : elles ne comportent aucune information concernant les productions agricoles non aidées (élevages équin, élevages hors sol, maraîchage...). D'autre part, les données du recensement agricole ne permettent pas de faire une analyse infra communale. Dans la plupart des cas, la collecte de ces seules données s'avère donc insuffisante pour établir un état des lieux complet et elles sont trop générales pour cerner précisément les enjeux agricoles.

Afin de prendre en compte certaines problématiques spécifiques à l'agriculture de la commune (les projets des agriculteurs, l'existence de parcelles stratégiques, l'existence de bâtiments d'élevage hors ICPE...) ces données devront être complétées par un travail de collecte d'informations auprès des acteurs locaux.

Dans le cadre de l'élaboration des PLU, le prestataire devra organiser une première réunion rassemblant les principaux agriculteurs exploitant des terres dans la commune. En s'appuyant sur un groupe d'agriculteurs volontaires et représentatifs, il s'attachera à recueillir les éléments qui permettront de compléter son analyse de l'agriculture communale. Lorsque le diagnostic est finalisé, les conclusions devront être partagées avec les agriculteurs de la commune lors d'une réunion de restitution. Le prestataire chargé de la réalisation du diagnostic agricole devra remettre à la commune tous les documents relatifs au diagnostic sur supports papier et informatique.

Contenu du diagnostic agricole

Les rubriques listées ci après constituent le contenu minimal du diagnostic agricole. Il devra être illustré par des représentations cartographiques à chaque fois que cela sera possible.

L'état des lieux

1.1 Présentation générale : situation géographique de la commune, altitudes, relief, et éléments succincts de pédologie

1.2 Les exploitations :

- analyse statistique de la situation des exploitants : évolution du nombre d'agriculteurs (dont les *extra-communaux*), évolution de la pyramide des ages, importance de la pluri-activité
- évolution de la taille des exploitations (SAU)

- recenser et localiser les cultures présentes (données PAC éventuellement complétées par les informations collectées lors de la phase de consultation locale)
- caractériser les systèmes de productions (orientations technico-économiques) ainsi que le mode de commercialisation et les activités de diversification

1.3 Les projets :

- identifier et localiser les projets des agriculteurs : création de nouveaux bâtiments, installation de jeunes agriculteurs...

1.4 Les parcelles stratégiques :

- localiser les bâtiments élevages et préciser de quel régime ils relèvent
- localiser les zones utilisées préférentiellement pour les épandages
- localiser les parcelles engagées dans un contrat agri-environnemental (y compris parcelles engagées dans une conversion à l'agriculture biologique),
- localiser les secteurs ayant fait l'objet de travaux d'amélioration (matériel fixe d'irrigation, aménagement foncier...)
- en montagne, localiser les secteurs mécanisables

1.5 Problématiques foncières :

- approche qualitative de la maîtrise foncière des exploitants agricoles
- en montagne, devenir des granges foraines et utilisation des parcelles attenantes,
- impacts des projets d'aménagement sur la consommation des espaces agricoles : ZAC, périmètres de protection autour des captages d'eau
- tenter de caractériser la consommation d'espaces agricoles à partir des éléments fournis par la DDT concernant l'évolution de l'occupation du sol (sous réserve que le périmètre d'étude fasse partie des secteurs traités par la DDT)

Les enjeux agricoles

1. Analyse AFOM (Atouts Faiblesses / Opportunités Menaces)
2. Identifier les espaces nécessaires à l'activité agricole concernés par le développement urbain et propositions concrètes pour protéger ces espaces
3. Réaliser une synthèse cartographique des enjeux agricoles